

# PARISCOM

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE PARIS

ÉDITION N° 6 — JUIN 2009

## • Écoles numériques rurales

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, 5 000 écoles publiques des communes rurales de moins de 2000 habitants vont bénéficier d'une aide financière de 10 000 € pour l'acquisition de matériels numériques. Conformément à la parité, 1 000 écoles privées pourront voir également leurs projets financés.

## • Formation initiale des Maîtres

Les décrets concernant la mastérisation sont en cours d'examen par les commissions compétentes.

Malgré des oppositions syndicales, le Ministère de l'Éducation

Nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, Matignon et l'Élysée restent très déterminés sur le sujet. La question du financement des masters préparés par les Universités Catholiques et les Centres de Formation associés est bien avancée. Les étudiants qui choisissent d'aller étudier dans les Instituts Catholiques devraient supporter des frais d'inscription de l'ordre de 1 000 €.

La Commission Permanente a examiné les principes déterminant les conditions de l'entrée de l'Enseignement Catholique dans la réforme de la formation initiale des maîtres et qui devraient figurer dans un texte complétant les accords de 1992, dits accords Lang Cloupet.

## • Animation institutionnelle 2009-2010 : des orientations signes de liberté

Le Secrétariat Général a exposé les étapes qui jalonnent la période de septembre 2009 à avril 2010 et qui permettront à l'Enseignement Catholique, à l'occasion des anniversaires des lois Debré et Rocard, de revisiter en établissement, en académie et au niveau national, son identité, ses solidarités, ses projets éducatifs et pédagogiques à la lumière de l'exigence de la liberté.

## LE STATUT DE CHEF D'ÉTABLISSEMENT DU 1ER DEGRÉ REVISITÉ

La Commission Permanente a approuvé les modifications statutaires concernant :

- L'affirmation que la responsabilité de chef d'établissement est permanente et indépendante du temps de travail, en tant qu'enseignant sous contrat avec l'État, assuré par le chef d'établissement,
- La prise en compte des postes ASH et langues régionales dans la rémunération des chefs d'établissement concernés par ces postes, (applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2008).
- Les modalités de rémunération des chefs d'établissement du premier degré dirigeant plusieurs établissements, (applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2009).

Vous trouverez en annexe le texte complet de ces modifications.



## NOMINATION DES ENSEIGNANTS PAR L'AUTORITÉ ACADÉMIQUE : RAPPEL

• Deux arrêts des tribunaux administratifs de Lyon et Toulouse ont confirmé en décembre dernier un principe fondamental de recrutement selon lequel les enseignants des établissements privés associés sous contrat ne peuvent être nommés sans l'accord du Chef d'établissement concerné.

Ce principe a été réaffirmé dans un nouveau texte sur le recrutement des enseignants promulgué par la commission permanente de l'Enseignement catholique en date du 15 mai 2009. Ce texte élargi le principe du pré-accord et de l'accord collégial avant nomination à tous les enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, ainsi qu'aux suppléants.

## RÉSULTATS DES COMMISSIONS DE RECOURS PARIS 2008-2009

Nombre de dossiers	Décisions Conseil de cycle confirmées	Vœux familles acceptés
<b>Cycles 1 et 2</b>		
12	7	5
<b>Cycle 3</b>		
3	1	2

Dans le cadre des nouvelles procédures, 4 familles ont été entendues par les commissions, ainsi que 2 enseignants

## ÉVALUATIONS EN CE1 À COMPLÉTER

815 900 élèves de CE1 - dont 111 900 issus de l'enseignement privé sous contrat — ont passé, à la fin du mois de mai, les évaluations nationales annoncées par Xavier Darcos dans son « Document d'orientation pour la réforme de l'école primaire ».

Présentées comme la « clé de voûte » de la réforme du premier degré, elles doivent mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés par les nouveaux programmes et aider les enseignants à repérer les élèves en difficulté et à mettre en place l'aide personnalisée. Les résultats devaient être remis aux parents d'élèves à partir du 4 juin. Quant aux résultats nationaux, académiques et départementaux, ils seront mis en ligne « à la fin du mois de juin » sur le site du ministère de l'Éducation nationale. « Pour sa part, l'enseignement catholique estime nécessaire de compléter ce dispositif par une évaluation sur les qualités et les progressions de chaque élève, qui donne à chacun des raisons de croire et d'espérer », précise Claude Berruer, adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement catholique.

## En page 2 :

- Compléments au calendrier diocésain 2009-2010 des C.E.

# CALENDRIER 2009-2010 DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

## PREMIER DEGRÉ PARIS

DIRECTION DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE PARIS

### ■ MERCREDIS D'ACCOMPAGNEMENT DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT RÉCENTS DANS LA FONCTION

Ces séances s'adressent aux chefs d'établissement qui ont été nommés dans les trois dernières années. Cependant, elles sont également ouvertes à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent réactualiser leurs connaissances et savoir-faire.

À la demande des participants de cette année 2008-2009, ce sont **4 séances** qui sont programmées dans l'année 2009-2010. Leur contenu est très souple et s'adapte au besoin des participants. En revanche, les sujets traités tiendront compte des échéances qui s'inscrivent dans le calendrier du Chef d'établissement : formation, mouvement des Maîtres, exigences de l'administration, etc.

Le groupe est accompagné par le Directeur diocésain adjoint chargé du 1er degré, par des membres de l'équipe diocésaine, en fonction des sujets traités, et par quelques Chefs d'établissements « chevronnés »

<b>MERCREDI 21 OCTOBRE 2009</b> 14 h 30 à 17 h 00	<b>MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2009</b> 14 h 30 à 17 h 00	<b>MERCREDI 17 FÉVRIER 2010</b> 14 h 30 à 17 h 00	<b>MARDI 4 MAI 2010</b> 17 h 30 à 19 h 00 + Buffet
--	---	--	---

### ■ MERCREDIS DE DISCERNEMENT 2009-2010

Chaque année, une quinzaine de postes de Chefs d'établissement du 1er degré changent à Paris, soit en raison de départs en retraite, soit par le jeu de la mobilité... Il est ainsi possible (et parfois même obligatoire) de donner mission à des enseignants qui ont cheminé dans le cursus régional de formation initiale qui a été mis en place. Chaque année, ce sont des enseignants qui nous sont recommandés par leur Chef d'établissement qui ont ainsi la possibilité d'être informés sur le métier et la mission.

Ces mercredis de discernement font l'objet d'un appel au début de l'année scolaire, mais il serait sans doute intéressant, dans cette perspective, que vous évoquiez cette possibilité devant les enseignants auxquels vous pensez.

<b>MERCREDI 2 NOVEMBRE 2009</b> 9 h 30 à 12 h 30	<b>MERCREDI 6 JANVIER 2010</b> 9 h 30 à 12 h 30	<b>MERCREDI 3 FÉVRIER 2010</b> 9 h 30 à 12 h 30	<b>MERCREDI 17 MARS 2010</b> 9 h 30 à 12 h 30
---	--	--	--

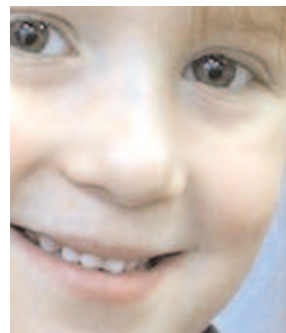
### ■ DATES DES COMMISSIONS DE RECOURS 2009-2010

**CYCLE 3 :** jeudi 20 mai 2010

**CYCLES 1 et 2 :** jeudi 3 juin 2010

#### Rappels juillet 2009 :

- **JEUDI 2 JUILLET, 11 h 30 :** Spectacle interactif à Sainte-Croix de Neuilly, dans le cadre de la semaine pédagogique d'été (Participation aux frais : 5 €)
- **VENDREDI 3 JUILLET, 9 h 00 :** Messe de fin d'année à Sainte-Croix de Neuilly, autour des sessionnistes de la semaine pédagogique d'été.
- **MERCREDI 8 JUILLET, 17 h 00 :** Cocktail de fin d'année des chefs d'établissement, au 76 rue des Saints-Pères. Les nouveaux C.E. 2009-2010 sont invités...



### ■ COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA FORMATION

La commission s'est réunie le **4 juin dernier**, notamment pour étudier les demandes de formations en école. Compte tenu des budgets disponibles la Commission a accepté les demandes de **10 écoles** sur fonds du « **Crédit Référence Établissement** » et de **4 écoles** sur « **Enveloppe à l'initiative du Chef d'Établissement 1er degré** ».

Une demande de formation en école de 2 établissements n'a pu être acceptée sur ces crédits.

Les formations en écoles retenues permettront la formation d'environ 180 enseignants du 1er degré en 2009-2010...

Dans cette même séance, la commission a également validé la répartition des fonds par diocèse et par stage pour la session pédagogique d'été 2010.